



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Construction d'un nouveau pont sur la Garonne au nord de Toulouse

Question orale n° 1311

### Texte de la question

M. Jean-François Portarrieu attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports, sur la construction d'un nouveau pont sur la Garonne au nord de Toulouse. Malgré une forte croissance démographique, le nord toulousain ne compte qu'un seul pont sur la Garonne : le pont de Gagnac. Construit en 1964, sa fréquentation ne cesse d'augmenter. Totalement saturé, il ne répond plus aux besoins de mobilité des habitants du nord de l'agglomération. Dans ce cadre, Toulouse métropole a décidé, le jeudi 17 décembre 2020, de prendre la maîtrise d'ouvrage pour la création d'un nouveau pont sur la Garonne dont la construction est essentielle pour le développement du territoire. C'est la première fois qu'une collectivité territoriale délibère sur ce projet dont on parle depuis plusieurs décennies dans la région toulousaine. Il s'agit de relier le pôle aéronautique et le nouveau parc des expositions d'Aussonne à l'autoroute A62 (Paris-Toulouse) en prolongeant la Voie lactée pour contourner Seilh et franchir la Garonne. Ce nouveau pont sera conçu dans une approche multimodale, qui prendra en compte les modes doux et les transports en commun. Il améliorera la liaison entre les deux côtés de la Garonne et contribuera à l'attractivité du nord toulousain en permettant également de mettre en valeur l'environnement de la Garonne. L'histoire s'accélère donc pour ce projet. Il y a une dizaine d'années, celui-ci avait fait l'objet d'une étude du conseil général de Haute-Garonne. Depuis 2017, date à laquelle la métropole toulousaine a hérité de la compétence voirie en lieu et place du département, il figure dans la révision du SCOT. Aujourd'hui, la décision de Toulouse métropole permettra d'engager les études préliminaires afin de définir le tracé. Dans l'attente d'une délibération du même type du conseil départemental qui autorisera la métropole à conduire les études sur les voiries du réseau départemental, les deux collectivités ont d'ores et déjà trouvé un accord sur une clé de répartition financière pour un projet évalué autour de 200 millions d'euros. Ainsi, dans le cadre des nouvelles avancées de ce projet, il souhaiterait savoir s'il est envisageable que l'État s'associe et facilite la réalisation de ce projet et y participe à travers, par exemple, des financements complémentaires.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-François Portarrieu](#)

**Circonscription :** Haute-Garonne (5<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 1311

**Rubrique :** Aménagement du territoire

**Ministère interrogé :** Transports

**Ministère attributaire :** Transports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [23 février 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [23 février 2021](#)

**Question retirée le :** 2 mars 2021 (Retrait à l'initiative de l'auteur)